

## Note sur les traitements possibles des entrées de véhicule dans le quartier thermal

Les allées du parc thermal se caractérisent par des alignements d'arbres (platanes,...) plantés sur des accotements enherbés (cf.photo 1)

Photo 1



Entrées piétons enherbées

Afin de conserver et de préserver l'identité du quartier thermal, notamment les bandes enherbées de part et d'autre de la voirie, deux principes seront respectés.

1- Les entrées piétons resteront enherbées

2- Les entrées de véhicules pourront être traitées avec les matériaux suivants, à l'exclusion de tout autre

**Traitement à base de gravier roulé ou concassé de couleur grise** (cf.photo 2) :



Photo 2

Gravier roulé gris au droit du portail d'entrée des véhicules

**Traitement en enrobé à chaud ou en tri-couche non coloré** (cf.photo 3) :



Photo 3

Bitume non coloré au droit du portail d'entrée des véhicules

**Traitement en terre battue** (cf.photo 4) :



Photo 4

Terre battue brute au droit du portail d'entrée des véhicules

Tous les travaux visant à traiter avec de l'enrobé ou du gravier les entrées de véhicules devront faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la mairie